



Bulletin d'engagement : **Découverte de la côte et des plages du Finistère Nord** Date : **Samedi 25 Mars 2023**

Organisateur : **Philippe Ansoult** philippe.ansoult@mgclubdefrance.com Téléphone **06 61 54 19 60** :

Accueil des participants : Le Samedi 25 à 9h30 sur le parking la promenade de Penarth à St Pol de Leon. Départ à 10h sans faute!

	Pilote	Copilote	Véhicule	
Nom			Marque	
Prénom			Type	
Adresse			Cylindrée	
Ville			Année de mise en circulation	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel			N° adhérent MGCF	

Prestations proposées : Un circuit touristique de 75 km le matin, un déjeuner avec entrée, plat, dessert, café et une boisson (1 verre de vin ou bière pression).

Montant de l'engagement membre MGCF **35 €/ personne,**

Montant de l'engagement non membre **40€**

En option: un autre circuit l'après midi suivi d'une soirée au Conquet pour éviter les longs trajets de retour à la tombée de la nuit;

Hotel à réserver et restaurant à votre charge.

Les chèques sont à **libeller au nom de Philippe Ansoult** ou par transfert bancaire BNP Paribas Concarneau

IBAN (FR76 3000 4002 6600 0005 9547 177) BIC BNPAFRPPXXX

(joindre une copie de l'ordre de virement bancaire signé et émis pour le montant total)

Le bulletin d'engagement, le paiement, la copie du règlement signé sont à adresser à :

Philippe Ansoult, 15 impasse de Roz Lutun, 29920 Nevez

Modalités d'annulation et de remboursement

Signature et mention manuscrite lu et approuvé obligatoire

***jusqu'à 7 jours avant le départ 80% de remboursement par virement bancaire (RIB à fournir)

*** 2 jours avant la date aucun remboursement ne sera effectué, un départ pendant la manifestation ne donne pas droit à un remboursement partiel.

***Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel

*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire.(RIB à fournir dans ce cas)

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide Une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable